

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 476

présenté par
Mme Berger

ARTICLE 26

À l'alinéa 50, après le mot :

« représentatives »,

insérer les mots :

« agricoles à vocation générale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le pluralisme doit être une réalité afin que les professionnels qui ont un poids important dans l'élaboration des programmes soient représentés dans leur ensemble et que la diversité des agricultures soient prise en compte (L. 811-9).